

Financière de Tubize
Société Anonyme
Allée de la Recherche 60, 1070 Bruxelles
Numéro d'entreprise : 0403.216.429
www.financiere-tubize.be

NOMINATION DE LA SA VAUBAN EN TANT QU'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT¹

SA Vauban

Rue Ducale 47-49
1000 Bruxelles
Registre des Personnes Morales (RPM) : Tribunal de Commerce de Bruxelles
Numéro d'entreprise : BE 0838.114.246

La SA Vauban désigne M. Gaëtan Hannecart, administrateur délégué, comme représentant permanent pour l'exercice du mandat d'administrateur indépendant de Financière de Tubize

Gaëtan Hannecart (° 27/04/1964)

Formation

- Ingénieur civil électromécanicien avec une option en gestion de production, KU Leuven (1982-1988)
- MBA Harvard Business School (1992-1994)

Expérience professionnelle

- CEO Matexi (1994-présent)
- Administrateur non-exécutif indépendant de Home Invest (1999-2012)
- Administrateur non-exécutif indépendant de Cofinimmo (2006-2016)

Présents mandats d'administrateur

- Administrateur non-exécutif indépendant du Groupe Louis Delhaize (2013-présent)
- Administrateur non-exécutif indépendant et Membre du Comité de Nomination et de Rémunération RealDolmen (2010-présent)
- Administrateur non-exécutif indépendant de N-Side (2014-présent)

Présents mandats non rémunérés

- Administrateur (depuis 2012) et Président du Conseil d'administration (2016-présent) GUBERNA
- Membre Harvard Business School Global Alumni Board (2014-présent)
- Co-fondateur, Administrateur (depuis 1998) et Président du Conseil d'Administration (2016-présent) YouthStart
- Co-fondateur, Administrateur et Trésorier Institut Itinera (2006-présent)
- Membre Sénat KU Leuven (2014-présent)
- Administrateur Harvard Club of Belgium (2010-présent)
- Administrateur et Secrétaire de l'UPSI-BVS (organisation professionnelle des sociétés immobilières) (1994-présent)

Recommandation du conseil d'administration

Le conseil d'administration exprime à l'unanimité un avis favorable pour la candidature de la SA Vauban avec Monsieur Gaëtan Hannecart comme représentant permanent. Ce dernier dispose des qualités, des compétences, des connaissances, de l'expérience et de l'intégrité pour apporter une contribution précieuse au fonctionnement du conseil. Il s'est engagé à avoir une disponibilité suffisante pour l'exercice de son mandat. Le conseil confirme que la candidature de la SA Vauban avec Monsieur Gaëtan Hannecart comme représentant permanent, satisfait aux critères d'indépendance repris dans l'article 526ter du Code des Sociétés et dans l'Annexe A du Code de gouvernance d'entreprise.

¹ pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021